

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : EL LOUAHIDI Société : LAKBIR

Actif 2159 Pensionné(e)

Autre ET REITI

Nom & Prénom : CHARIA ABD ALAKADAR SAHIRAOUI

Date de naissance : 14/11/1966

Adresse : HAY NOU REBOU 46 GA SA BLANCA

Tél. : 05 22 57 38 72 Total des frais engagés : g H Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Docteur M. H. SM. RES
Médecine Générale
Jamila 5 Av. Dakhla Rue 50
N° 492 Cité Djemaâ
CASABLANCA

Date de consultation : 18/07/2023

Nom et prénom du malade : LAKBIA EL LOUAHIDI Age : 1342

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : diabète - diabetique

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

21 JUIL. 2023

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casab

Le : 18/07/2023

Signature de l'adhérent(e) : g H

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
10/10/23	C	1	150,00	<p>M. H. SM:RES Médecine Générale N° 492 Cité Djemaa CASABLANCA</p>

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE Sidi Othmane - Casablanca Tél: 05 22 59 44 55	18/10/23	754,80

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
<img alt="Diagram of a dental arch with numbered teeth from 1 to 8				

Dr. Mohamed H. SMIRES

Diplômé de la Faculté de Médecine de Nancy

Diplômé d'Échographie de la Faculté
de Médecine de Montpellier

492, Bd. DAKHLA - Jamila 5

Cité Djemâa - CASABLANCA

Téléphone: 022 37 24 11

الدكتور محمد حسن اسميرس

خريج كلية الطب بناصي

حائز على دبلوم في التشخيص العلمي

بالصدى من كلية الطب بمونبولي

5, شارع الداخلة جميلة 492

قرية الجماعة - الدار البيضاء

الهاتف: 022 37 24 11

06 73 47 24 14

الدار البيضاء، المغرب

Casablanca, le 18/07/2023

PHARMACIE AYA MASID HAY NOUR
Bd Abdellkader Sahrour Hay Ennour
Rue 2 N°73 Sidi Othmane - Casablanca
Tel: 05 22 59 44 55

2 Nov 2023 EL bulaq 123129 IUM® 20 mg 56 Comprimés sécables
PPV 216DH00 EXP 06/2024 LOT 25010 4
PPU 123DH20 EXP 06/2024 LOT 25010 4
PPU 123DH20 EXP 06/2024 LOT 25010 4

89,00 x 2 89,00 89,00 - Dr Almirem 30m 2
46,90 - ACTICARBINE 70 MG Comp. (84)
PPV 46,90 DH SOTHEMA
6118001070015

22,50 x 23,50 05'66 05'66 - 05'66
- Dr Almirem 70m 16 N 3

754,80

Docteur M. H. SMIRES
Médecine Générale
Jamila 5 Av. Dakhlia - N° 50
N° 492 Cité Djemâa
CASABLANCA